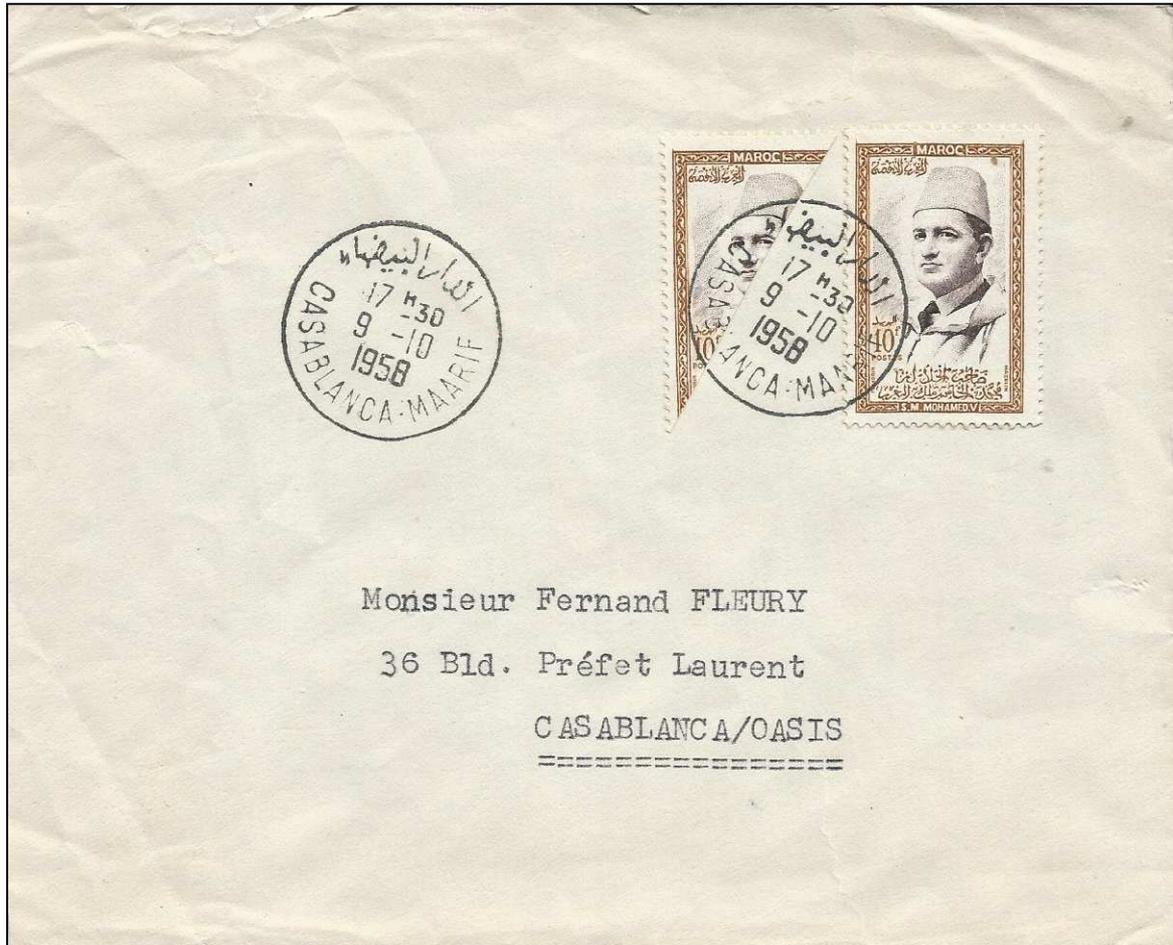


## 1958 – Utilisation du demi-timbre

Par Abdelkader Lemrahi



**9 octobre 1958** : lettre simple de et vers Casablanca/Oasis, affranchie d'un timbre et demi de 10francs de la série courante de 1956 de feu S.M. Mohammed V, pour un **total de 15 francs**, correspondant au **tarif dans le régime intérieur**.

Timbre à date bilingue au type A4 de **CASABLANCA – MAARIF** en date du **17<sup>h</sup>30/9 -10/1958**

Si nous avons vu des lettres du Protectorat Espagnol au Maroc affranchies de demi-timbres, je n'ai pas encore trouvé de lettres du Protectorat Français affranchies de demi-timbres et encore moins depuis l'indépendance du Royaume. A signaler que la 1<sup>ère</sup> série courante de 1956 couvrait toutes valeurs nécessaires aux différents compléments d'affranchissement : 5, 10, 15, 25, 30, 50 et 70 francs, ce qui rend exceptionnel voire insolite l'usage du demi-timbre.

La seule explication de l'affranchissement de la lettre ci-dessus est qu'il y avait une rupture de stock en timbres de 5 francs au bureau de poste de CASABLANCA – MAARIF.

[Nous demandons à nos lecteurs de nous signaler tous les affranchissements avec des demi-timbres en leur possession.](#)